

TERRAINS CONCERNÉS PAR LA FORMULE OCCUPATION TEMPORAIRE + GARAGE MORT	Période d'application de la formule "occupation temporaire + garage mort"	TARIFS TRÈS BASSE SAISON 2016 (avant le V 10/06 et à partir du D 18/09)					GARAGE MORT (toute la période spécifiée)	TARIFS BASSE SAISON 2016 (du V 10/06 au S 02/07 et du D 21/08 au D 18/09)				
		Empl+1 Adul	Adul suppl	Enf -18	Inv + 18	Inv - 18		Empl+ 1 Adul	Adul suppl	Enf -18	Inv + 18	Inv - 18
Aigubelette (10 A) (MH) (ADSL)	du V <del>25/03</del> au S 02/07 et du D 21/08 au Me 02/11	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	11,06	2,46	1,23	8,60	2,46
Bormes La Favière (10 A) (MH) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au Me 02/11	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,78	3,38	1,69	11,82	3,38
Cannes (10 A)	du V 25/03 au S 02/07 et du D 21/08 au Me 02/11	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	10,82	2,46	1,23	8,60	2,46
Capbreton (10 A) (MH) (ADSL)	du V 25/03 au S 02/07 et du D 21/08 au Me 02/11	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	13,52	3,06	1,53	10,72	3,06
Cavalaire Les Oliviers (10 A) (appt & BT) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au Me 02/11	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,78	3,38	1,69	11,82	3,38
Coutainville (MH) (TS) (ADSL)	du V 15/04 au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	10,32	2,64	1,32	9,24	2,64
Fabrégas (10 A) (MH)	du V <del>25/03</del> au S 18/06 et du D 21/08 au Me 02/11	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,54	3,38	1,69	11,82	3,38
Giens (10A)(MH) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au D 27/11	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,78	3,38	1,69	11,82	3,38
Hendaye (ADSL)	du V 29/04 au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	12,60	3,06	1,53	10,72	3,06
La Croix-Valmer (10 A) (MH) (ADSL)	du V <del>25/03</del> au S 18/06 et du D 21/08 au Me 02/11	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,78	3,38	1,69	11,82	3,38
La Grande Motte (10 A) (MH) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au D 25/09	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,78	3,38	1,69	11,82	3,38
La Tranche-sur-Mer (10 A) (MH & BT) (ADSL)	du V 25/03 au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,78	3,38	1,69	11,82	3,38
Le Bois-Plage-en-Ré (10 A) (MH) (TS) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au Me 02/11	12,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	14,96	3,56	1,78	12,46	3,56
Le Crottoy (TS) (ADSL)	du D 01/05 au S 02/07 et du D 21/08 au Me 02/11	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	11,24	2,64	1,32	9,24	2,64
Mesnil-Saint-Père (ADSL)	du V 01/04 au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	8,88	2,14	1,07	7,50	2,14
Mesquer (MH) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au Me 02/11	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	12,60	3,06	1,53	10,72	3,06
Oye-Plage (10 A) (TS)	du D 17/04 au S 02/07 et du D 21/08 au Me 02/11	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	11,00	2,64	1,32	9,24	2,64
Quiberville	du V 29/04 au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	8,64	2,14	1,07	7,50	2,14
Sarzeau (MH) (ADSL)	du V <del>25/03</del> au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	10,14	2,46	1,23	8,60	2,46
Socoa (MH) (ADSL)	du V 01/04 au S 02/07 et du D 21/08 au Me 02/11	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	12,60	3,06	1,53	10,72	3,06
St-Georges-de-Didonne (MH) (TS) (ADSL)	du V 01/04 au S 18/06 et du D 21/08 au D 25/09	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	12,78	3,24	1,62	11,34	3,24
St-Georges-d'Oléron (MH) (TS) (ADSL)	du V 25/03 au S 18/06 et du D 21/08 au D 25/09	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	12,78	3,24	1,62	11,34	3,24
St-Saturnin-lès-Apt (10A) (MH) (piscine) (ADSL)	du V 01/04 au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	10,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	13,52	3,06	1,53	10,72	3,06
Trévignon (ADSL)	du V <del>01/04</del> au S 02/07 et du D 21/08 au D 25/09	8,00	2,00	1,00	7,00	2,00	1,00	10,14	2,46	1,23	8,60	2,46

Attention !!!  
Ouverture le V 08 avril

- les 24 terrains du tableau ci-dessus bénéficieront pour les périodes précisées de la formule "occupation temporaire + garage mort" ;
- la formule ne s'applique qu'une partie de l'année :  
au plus tôt, à partir du week-end qui précède les congés scolaires de printemps (V 25/03 en 2016) et au plus tard, à la fin des congés de Toussaint (Me 02/11 en 2016) sauf Giens, jusqu'à sa fermeture, le dimanche 27 novembre ;
- pour Oye-Plage, la formule ne s'applique qu'à partir de la fin des congés scolaires de printemps de la zone d'Amiens (zone B) ;
- pour Le Crottoy, la formule ne s'applique qu'à partir de la fin des congés scolaires de printemps de la zone de Paris (zone C) ;
- cette formule ne s'applique jamais en haute saison ;
- le tarif très basse saison s'appliquera du vendredi 25 mars au vendredi 10 juin et du dimanche 18 septembre à la fermeture pour les terrains encore ouverts ;
- le tarif basse saison s'appliquera pendant tout le reste de la période de la formule ;
- le tarif garage mort s'appliquera jusqu'au samedi 18 juin ou samedi 02 juillet selon les terrains (voir tableau ci-dessus) puis du dimanche 21 août à la fermeture ou au plus tard à la fin des congés de Toussaint, sauf Giens jusqu'à sa fermeture, le dimanche 27 novembre.